

SIG présente une nouvelle échelle à poissons au Seujet

Genève, le 30 août 2023

Les Services industriels de Genève ont inauguré, ce mercredi 30 août, une nouvelle échelle à poissons au barrage du Seujet. Cet ouvrage remplace l'ancien et répond aux nouvelles exigences en matière de protection de la faune aquatique. Après une phase de tests, il sera mis en fonction dans le courant de l'automne. Réalisé en dix-huit mois, ce chantier complexe a coûté quelque cinq millions de francs, financés par la Confédération. Cette échelle à poissons s'inscrit en effet dans le vaste programme fédéral d'assainissement des barrages. L'inauguration s'est déroulée en présence de Katrin Schneeberger, directrice de l'Office fédéral de l'environnement, de Gilles Mulhauser, directeur de l'Office cantonal de l'eau, ainsi que de Christian Brunier, directeur général de SIG

Le barrage du Seujet est désormais plus facilement franchissable pour les poissons. Grâce à la nouvelle échelle, des spécimens plus grands et des espèces plus nombreuses peuvent franchir l'obstacle et remonter le fleuve. La migration étant ainsi facilitée, on favorise la reproduction et le peuplement des poissons en aval et en amont du barrage, et on améliore l'équilibre écologique du Rhône et du Léman.

Construit dans les années nonante, le barrage a tout de suite été équipé d'une passe à poissons. Conçue selon l'état de l'art de l'époque, son fonctionnement n'était pas optimal. Une nouvelle échelle s'imposait. La conception et la construction du nouvel ouvrage a représenté un sérieux défi technique. Il fallait pouvoir intégrer une échelle plus large dans un espace très restreint sans réduire la capacité d'écoulement du Rhône.

Le chantier s'est avéré particulièrement complexe, avec notamment la pose de batardeaux imposants nécessitant le travail de scaphandriers, ainsi que des interventions délicates sur la structure même du barrage, qui est resté tout le temps en activité. La traversée piétonne de l'ouvrage a par ailleurs été maintenue, alors que la passerelle se trouve au milieu du chantier.

La nouvelle échelle compte désormais des bassins plus grands et plus profonds et le débit d'eau fourni à l'aval de l'échelle a été doublé, afin de permettre aux poissons de trouver plus facilement l'entrée de la passe. Un dispositif permet désormais à la passe de fonctionner même en période de basses eaux.

Cet ouvrage moderne répond aux nouvelles exigences légales édictées à la suite de l'initiative fédérale « Eaux vivantes ». Lancée par la Fédération suisse de pêche en 2005, elle a débouché sur une réforme de la loi sur la protection des eaux qui préconise l'assainissement des centrales hydrauliques. Il est intéressant

de relever que cette initiative s'inspirait, en partie, de la loi genevoise sur la renaturation des rivières, conçue quelques années plus tôt, et précurseur en Suisse.

L'ouvrage, d'un coût de cinq millions de francs, a été financé par la Confédération, grâce à un fonds alimenté par le prélèvement de 0,1 centime sur chaque kWh vendu à Suisse. C'est le premier projet de cette envergure en Suisse romande qui bénéficie des subventions fédérales prévues par la loi sur la protection des eaux.

CONTACT MÉDIAS

Christian Bernet, Relations publiques, porte-parole

christian.bernet@sig-ge.ch

T 079 907 38 64